



Seuls les textes figurant dans la version actualisée du Manuel du moniteur et du responsable fédéral, téléchargeable, font référence. Site de la CTN : <<http://ctn.ffessm.fr>>

Jean-Louis Blanchard président

La commission technique nationale s'est réunie en janvier. Voici quelques infos

Jean-Louis Blanchard

Une précision

Le pack découverte est réputé acquis dès qu'il est rempli au niveau du club, l'envoi par la fédération de la carte découverte venant postérieurement en complément.

Cohérence des textes pour les épreuves similaires dans le capacitaire et le Mf2

Une relecture de fond a été faite, à la fois pour les épreuves de ces examens, et aussi au niveau des contenus de formation. Il y a eu remise en cohérence des textes. En effet, des épreuves similaires (mannequin, nages, etc.) avaient des approches différentes suivant le niveau.

Le point concernant le secourisme au sein de la FFESSM

Le secourisme "d'État" n'est nullement obligatoire à la fédération. Cependant, pour des raisons de crédibilité, la FFESSM a choisi en son temps d'imposer AFPS + AFCPSAM aux formateurs RIFAP.

La FFESSM encourage les CODEP à passer des agréments départementaux, permettant alors de proposer les formations "Sécurité civile" en interne. Ces agréments sont soumis à l'actualisation des formateurs de l'équipe pédagogique départementale, mais des informations contradictoires gênent la lisibilité actuelle. Le problème actuel réside dans la refonte des contenus de formation "Sécurité civile", notamment la disparition de l'AFCPSAM. La formation le remplaçant (PSE1) est plus lourde et sa pertinence pour notre activité est à

l'étude. Le RIFAP sera à mettre à jour, les techniques de rani- mation ayant évolué.

Le retour des CODEP suite à la demande du ministère de l'Intérieur, relayée par Jean-Louis Blanchard (afin de cibler notre activité par rapport au ministère), a fourni pour 2005 les résultats suivants :

Nombre global de certifications réalisées en 2005 par la FFESSM :
- formations AFPS = 800 diplômes,
- formations AFCPSAM = 262 diplômes.

Certificats médicaux

Il y a obligation de présenter le certificat médical original en cas de préparation et de passage d'un examen technique fédéral. En ce qui concerne la plongée exploration, il n'est pas obligatoire de présenter un certificat médical original, mais (bien entendu!) la justification de la possession dudit certificat demeure obligatoire (photocopies...).

Un moniteur associé FFESSM + qualif nitrox devient moniteur nitrox FFESSM. *Idem* pour trimix. *Idem* pour recycleurs.

Concernant le tableau des passerelles, équivalences ou autres

(Par exemple : Sécurité civile vers FFESSM), les titres ne sont pas considérés recevables sans limitation de temps. Au contraire, il est demandé des certificats d'activité du corps d'origine de moins de 3 ans.

Politique antidopage au sein de la FFESSM

L'enseignement de la plongée en scaphandre relève de l'activité de loisir. Il est difficile de relier des affaires de dopage, concernant jusqu'à présent le sport de compétition de haut niveau, et le passage d'exams techniques. La CTN a recommandé au CDN de ne pas

mettre en place de contrôle antidopage dans le cadre des activités de la commission technique. En revanche, la CTN recommande d'inclure dans le *Manuel du moniteur* une information sur les dangers du dopage. Le comité directeur national a approuvé ces recommandations.

Mf2 : précision relative à l'organisation de l'épreuve de pédagogie pratique au Mf2

Il est précisé que les jurys responsables d'ateliers sont libres de décider la forme de l'évaluation (entretien sur 2 ou 3 niveaux). Charge à eux d'informer les candidats, suffisamment en amont, et de leur fournir l'information nécessaire.

L'épreuve de capelé (niveau 4, Mf2) n'est pas une épreuve à effectuer en groupe. ■

Le rapport 2006 des jurys Mf2 est en ligne

Préparé par Jean-Claude Cayol, ce document est devenu au fil des années un *must* de la préparation au Mf2. D'ores et déjà celui-ci est téléchargeable sur le site de la FFESSM. Par rapport à l'année précédente, un net recul des notes est constaté. C'est en pédagogie théorique, notamment, que le phénomène est le plus marquant. En effet, la moyenne générale sur cette épreuve est inférieure à 10/20. Gageons que les candidats 2007 sauront s'imprégner des sages conseils distillés par ce rapport. ■

J.-L. B



RIPE 2007, les jeunes et la fédé: coucou, les revoilà ! Un produit nouveau pour emporter l'adhésion de tous

Le Salon de la plongée a donné le coup d'envoi de la communication sur les RIPE. Coordonné par la commission technique nationale, le programme proposé sera axé sur la transversalité entre les différentes activités des commissions fédérales.

En plus du traditionnel concours photos "trophée Louis Boutan" (10^e édition), un challenge sportif sera organisé pendant la totalité du séjour. Toutes les commissions nationales seront présentes et mettront en commun leurs compétences et leurs spécificités pour la réussite de cette manifestation. La dernière soirée comprendra l'annonce des résultats, la remise des prix et cadeaux, un grand repas concocté par le chef cuisinier, et une grande fête pour les jeunes, dûment encadrés. Dans un souci de qualité de prestations pour les jeunes, et compte tenu de la capacité d'hébergement, le nombre de participants sera limité.

- *Lieu* : centre fédéral de Nion et centre Vacancel, Carry le Rouet (Bouches du Rhône).

- *Dates* : du dimanche 28 octobre au matin, au mercredi 31 octobre en début d'après-midi (3 nuits sur place).

- *Âge ciblé* : l'accueil des jeunes concernera en priorité les 10-16 ans.

- *Encadrement et surveillance des jeunes* :

- accompagnement des jeunes par des encadrants issus de leurs clubs d'origine (en général, un ratio de 3 jeunes pour 1 encadrant sera demandé).

- mise en place et encadrement des activités dans l'eau par l'équipe d'animation (moniteurs des différentes commissions, groupe de programmation).

- encadrement en dehors de l'eau (repas, surveillance de nuit, fête du samedi soir, etc.) :



Y. CHOCOLIF

équipe de BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur de centre de vacances et de loisirs).

Surveillance et suivi médical des RIPE

Des médecins, personnes ressources, seront placés à poste sur chacun des sites, pour assurer la sécurité et le suivi des participants pendant les activités. Ces médecins seront pourvus du matériel d'intervention et de premier secours *adéquat*. Pour tout ce qui ne relève pas exclusivement du suivi de l'activité, notamment en matière de surveillance hors activités en mer et de procédures d'évacuation, les participants seront soumis aux règles communes prévues par le centre UCFA.

Prix du séjour :

165 € pour les jeunes. 120 € pour les encadrants (E2 minimum). Ce tarif comprend :

- les plongées et les activités aquatiques ou subaquatiques,

- les activités complémentaires,

- l'hébergement en pension complète du dimanche midi au mercredi début d'après-midi.

- *Dossier d'inscription* : disponible en téléchargement sur le site de la FFESSM à partir de la mi-mars.

- *Arrhes* : chèques exclusivement à l'ordre de la FFESSM. ■

Précision concernant le calendrier 2007 de la commission technique nationale

En complément de la publication du calendrier dans *Subaqua* de janvier 2007, une action est précisée : il y aura un stage et examen MF2 dans l'île de la Réunion du 29 octobre au 13 novembre 2007. ■

QUESTIONS & RÉPONSES

Un vêtement sec est-il une bouée d'équilibrage ?

Un vêtement sec constitue-t-il un "système permettant de regagner la surface et de s'y maintenir" au sens de l'arrêté de 1998 ? En d'autres termes, doit-on intervenir auprès d'un pratiquant autonome ou d'un encadrant qui plonge en combinaison sèche sans utiliser un gilet ? Pourriez-vous me dire également où sont répertoriées les définitions des différents matériels à notre disposition et leur fonction. Je suppose que ces définitions font référence en justice en cas de problème ?

Éric Dumont

Un vêtement sec, comme toutes les combinaisons, est répertorié dans les matériels de protection contre le froid et ne constitue en aucun cas un système permettant de regagner la surface. Il n'y a pas de texte réglementaire qui donne ce type de définitions. En fait, il suffit de regarder la définition donnée par le constructeur dans la notice d'utilisation qui est jointe. Cette notice doit être conforme, soit à la norme quand elle existe et si l'accessoire en question porte la marque de conformité NF, soit à la directive européenne qui s'y rapporte. Dans tous les cas, c'est le constructeur qui détermine la destination de l'accessoire ou de l'appareil. Dans votre exemple, un vêtement sec ne fait pas référence dans la notice d'utilisation aux deux normes relatives aux gilets :

- NF EN 1809 - Accessoires de plongée - Bouées d'équilibrage - Exigences fonctionnelles et de sécurité, méthodes d'essai.

- NF EN 12628 - Accessoires de plongée - Bouées d'équilibrage et de sauvetage combinées - Exigences fonctionnelles et de sécurité, méthodes d'essai.

Jean-Pierre Montagnon

La plongée recycleur fermé à gestion électronique rentre à la Fédé !

Très attendu, l'environnement CCR (*close circuit rebreather*) va s'épanouir au sein de la FFESSM. Les contenus de formation et l'architecture administrative vont rejoindre sous peu le *Manuel du moniteur*. Le point d'orgue qui a acté cela a été la signature d'une convention entre la FFESSM et APD (*ambient pressure diving*), à l'occasion du Salon de la plongée en janvier 2007. Voici un résumé des divers épisodes :

- 30 janvier 2006 : lancement officiel du groupe de travail ;

- février à juin : réunion du groupe, échanges avec le constructeur, rédaction d'un projet de *curriculum FFESSM*.

- juin 2006 : le constructeur élabore des standards difficiles à transposer tels quels dans notre contexte.

- 23 septembre 2006 : point sur l'avancement du projet en CTN. Accord de la CTN sur l'architecture générale.

- 14 janvier 2007 : une convention FFESSM/APD est signée. Actuellement, la CTN et son groupe de travail (référént Éric Bahuet) planchent sur les quelques points qui permettront de finaliser l'activité CCR fédérale :

- créer le carnet de plongées recycleur et les attestations de suivi de stage pour les candidats moniteurs ;

- mettre en place un stage recycleur FFESSM pour certifier nos premiers cadres et formateurs de cadres ;

- définir les conditions d'intégration des plongeurs ou moniteurs fédéraux qui sont d'ores et déjà titulaires de certifications sur CCR, issues d'organismes tiers. ■

J.-L. B